



RÈGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES DE LA COUPE DU VAR ENDURANCE CLUB 2018.

L'esprit de la coupe consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et de proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline.

Pour sa huitième édition, la « coupe » 2018 se déroulera sur 2 étapes avant la finale. Chaque étape, support de la dite coupe, devra être inscrite au SIF et répondre au règlement concours club FFE en vigueur.

1. CALENDRIER DES ÉTAPES :

Les étapes seront les suivantes :

- 11 mars 2018 : LA CRAU (CECA).
- 27 mai 2018 : OLLIERES (Les Sabots de st Hilaire et CECA).
- 4 novembre 2018, FINALE : LA CRAU (CECA).

2. PROGRAMME DES ÉTAPES :

Le programme proposé devra comporter les épreuves suivantes :

- CLUB 2
- CLUB Elite
- CLUB Elite GP

Ces épreuves devront impérativement être inscrites au SIF.

3. PARTICIPATION :

3-1 Équidés :

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux et poneys répondant aux critères définis par le règlement « Concours Club » en vigueur.

3-2 Cavaliers :

- a) Les cavaliers doivent être titulaires de leur licence fédérale en cours de validité et être engagés par un club varois.
- b) Ils doivent respecter les conditions d'engagement du règlement concours club de la FFE (respecter les niveaux de galops requis, la limite du nombre d'engagements sur une journée, ...)
- c) Dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux ou poneys dans une ou plusieurs épreuves, seul le meilleur classement de la journée lui apportera des points.

4. MODE D'ATTRIBUTION DES POINTS :

Les points seront distribués de la manière suivante :

Tous les cavaliers qualifiés seront classés indépendamment de l'épreuve à laquelle ils ont participé, en fonction de la note obtenue selon l'équation ci-dessous :

$$\text{Note} = \frac{[(\text{vitesse} \times 2) - \text{vitesse mini de l'épreuve}] \times 100}{\text{Fréquence cardiaque finale}}$$

Les points attribués au cours de la finale seront doublés.

5. REMISE DES PRIX :

Le nombre de cavaliers appelés à la remise des prix est laissé à l'appréciation de l'organisateur. Cependant le comité conseille un minimum de dix cavaliers récompensés à chaque remise des prix avec coupes, plaques et flots pour les gagnants, plaques et flots pour les suivants. Chaque organisateur pourra assortir les prix de lots en nature de son choix.

6. CLASSEMENT :

Le classement de chaque épreuve sera mis à jour par le CDE dès que les résultats de chaque étape lui seront communiqués par CECA et il sera consultable à tout moment sur le site internet du Comité. De plus, une copie du classement mis à jour sera envoyée au club organisateur de l'étape suivante pour affichage.

7. CLASSEMENT FINAL :

Pour le classement final, seront prises en compte les 2 meilleures notes obtenues lors des étapes intermédiaires, auxquelles s'ajoutera la note de l'épreuve finale dont les points seront doublés. Les cavaliers n'ayant participé qu'à une étape intermédiaire pourront tout de même figurer au classement final.

Sera déclaré vainqueur le cavalier totalisant le plus grand nombre de points et ainsi de suite pour le reste du classement.

8. SUBVENTION DU CDE VAR :

Une aide aux clubs organisateurs des étapes intermédiaires et au club organisateur de la finale sera allouée à raison de 250 euros par étape intermédiaire et 300 euros pour la finale (plus les récompenses).

CDE VAR
551, avenue du 14 juillet 83130 LA GARDE
Tel : 04 94 21 42 13 - Fax : 04 94 24 04 77